
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 1^{er} octobre 2025

Résolution: CE25 1814

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect des clauses contractuelles du fournisseur Universal protection service of Canada corporation;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CG20 0619 et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Universal protection service of Canada corporation réalisée par la Direction de la sécurité, dans le cadre du contrat pour des services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la Ville de Montréal (CG23 0514) et d'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter de la date 1^{er} octobre 2025 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1258089004
/cb

Émilie THUILLIER

Présidente du comité exécutif



Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Domenico ZAMBITO

Greffier adjoint

Signée le 3 octobre 2025

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE